

Département de Loir-et-Cher
COMMUNE DE VENDÔME

Hôtel de ville et de communauté - BP 20107 - 41106 Vendôme cedex



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 19 mai 2022

Délibération n° VVD20220519-08	Nombre de conseillers au moment du vote				Résultat du vote		
	En exercice : 33	Présents : 27	Pouvoirs : 5	Votants : 32	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0

OBJET : PATRIMOINE /COMMANDE PUBLIQUE : Restauration du château de Vendôme, classé monument historique – Modification de programme, validation de la nouvelle enveloppe prévisionnelle des travaux et de l'opération

Vu la loi n° 2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n° 2021-606 du 18 mai 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2022-352 du 12 mars 2022 modifiant le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Considérant les prescriptions sanitaires en vigueur ;

Le jeudi 19 mai 2022, à 19 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Vendôme, se sont réunis salle de réunions, aile Saint-Jacques, parc Ronsard à Vendôme et en visioconférence, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, maire, le vendredi 13 mai 2022, conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales et à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée.

PRÉSENTS : Laurent BRILLARD, Benoît GARDRAT, Michèle CORVAISIER, Philippe CHAMBRIER, Béatrice ARRUGA, Agnès MACGILLIVRAY, Tural KESKINER, Minthy MABIALA-BOUSSI, Jean-Claude MERCIER, Alia HAMMOUDI, Yolande MORALI, Clara GUIMARD, Nicolas HASLÉ, Floriane CASSAUD, Sylvie BONNET, Muriel RÉGNARD, Nathalie MARTELLIÈRE, Jimmy MARCILLY, Caroline BESNARD, Patrick CALLU, Florent GROSPART

CONNECTÉS EN VISIOCONFÉRENCE : Thierry FOURMONT, Raphaël DUQUERROY, Marwane CHABBI, Sam BA (à partir de la délibération n° VVD20220509-03), Reyhan DOGAN, Jean-Paul TAPIA

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Simon HOUDEBERT à Benoît GARDRAT, Pascal BRINDEAU à Laurent BRILLARD, Christophe CHAPUIS à Caroline BESNARD, Annie GUELLIER à Florent GROSPART, Marlène GÉRARD à Jean-Paul TAPIA

ABSENTS : Christian LOISEAU, Sam BA (jusqu'à la délibération n° VVD20220509-02)

Laurent BRILLARD, maire de Vendôme, préside la séance.

Le conseil municipal, réuni au nombre prescrit par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée fixant le quorum à un tiers des membres en exercice, nomme Reyhan DOGAN et Minthy MABIALA-BOUSSI, deux de ses membres, pour secrétaires, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Laurent Brillard, Maire, donne lecture du rapport suivant :

DESTINATAIRES :
- 1 ex. Dossier séance
- 1 ex. Dossier DDTE
- 1 ex. DSF / Trésorerie
- 1 ex. DPEE

EXPOSÉ :

La commune s'est engagée dans un programme de restauration du château dans un but de sécuriser ses vestiges et de les valoriser à plus long terme.

Par délibération (n° VVD202106024-13) du 24 juin 2021, le conseil municipal a validé un programme comportant quatre phases de travaux pour un montant de 2 217 984,82 euros HT.

Au stade de la phase d'avant-projet définitif (APD) de restauration du château, il est proposé de ne retenir que les trois premières phases de travaux, pour un montant prévisionnel de travaux de 1 852 030 euros HT, soit 2 222 436 euros TTC et d'ajouter les missions de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ainsi que les fouilles archéologiques préventives et une provision pour aléas et révisions de prix portant l'ensemble de l'opération à un total de 2 528 804 euros HT, soit 3 034 565 euros TTC (tableau de synthèse de l'estimation des travaux au stade APD ci-joint).

La phase 4 envisagée pour la réhabilitation des lieux d'accueil du public, estimée à un montant de travaux de 966 065 euros HT est reportée. Elle pourra faire l'objet d'un examen ultérieur selon les financements complémentaires et partenariats mobilisables.

Il est d'ores et déjà proposé un premier partenariat avec la Fondation du patrimoine pour lancer une collecte en vue de contribuer à la restauration du château, dont vous trouverez le dossier de demande.

PROPOSITION :

Il vous est proposé :

- de valider les modifications apportées au programme de restauration du château et de valider la nouvelle enveloppe prévisionnelle des travaux à 1 852 030 euros HT ;
- de valider l'enveloppe globale de l'opération estimée à 2 528 804 euros HT ;
- d'engager une démarche de collecte de dons avec le partenariat de la Fondation du patrimoine, pour contribuer à la restauration du château, en déposant un dossier de demande ci-joint ;
- d'autoriser le maire à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ce dossier a été présenté en commission générale le mardi 17 mai 2022.

DÉCISION :

Conformément au CGCT, notamment son article L. 2121-29 qui dispose que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des votants,
le conseil municipal,

VALIDE les modifications apportées au programme de restauration du château et de valider la nouvelle enveloppe prévisionnelle des travaux à 1 852 030 euros HT ;

VALIDE l'enveloppe globale de l'opération estimée à 2 528 804 euros HT ;

ENGAGER une démarche de collecte de dons avec le partenariat de la Fondation du patrimoine, pour contribuer à la restauration du château, en déposant un dossier de demande ;

AUTORISE le maire à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Conformément à la délibération n° VVD20200528-08 du 28 mai 2020 portant délégation du conseil municipal au maire, ce dernier sollicitera par voie de décision l'attribution de subvention en fonctionnement et en investissement, auprès de l'État et/ou des collectivités territoriales, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

Le 19 mai 2022, à Vendôme

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Laurent BRILLARD

PJ : Estimation des travaux

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et notifiée.

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au maire de Vendôme, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du maire vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>

Restauration du Château de Vendôme
Estimation des travaux au stade Avant-Projet Détaillé

APD	Montant HT
Phase 1 : Restauration Tour de Poitiers	
INSTALLATIONS DE CHANTIER	40 060,00
ETAIEMENTS,ÉCHAFAUDAGES, AGRÉÉS ET PROTECTIONS	146 905,00
RESTAURATION DES MAÇONNERIES VERTICALES EXTÉRIEURES	260 500,00
RESTAURATION DE L'ESCALIER HÉLICOÏDAL	49 685,00
RESTAURATION DE LA VOÛTE	57 660,00
COUVERTURE CUIVRE	104 620,00
Total sans PSE	659 430,00
PSE 1 Plancher belvédère en haut de Tour de Poitiers	32 750,00
Total avec PSE	692 180,00

APD	Montant HT
Phase 2 : Restauration des Tours 12 - 13	
INSTALLATIONS DE CHANTIER	37 760,00
ETAIEMENTS,ÉCHAFAUDAGES, AGRÉÉS ET PROTECTIONS	100 850,00
RESTAURATION DES MAÇONNERIES VERTICALES EXTÉRIEURES	302 450,00
TIRANTS/BLINDAGE	129 500,00
Total	570 560,00

APD	Montant HT
Phase 3-1 : Restauration du front Nord	
INSTALLATIONS DE CHANTIER	41 360,00
ETAIEMENTS,ÉCHAFAUDAGES, AGRÉÉS ET PROTECTIONS	68 000,00
TRAVAUX DE CONSERVATION	52 500,00
TRAVAUX DE REPRISE DES MACONNERIES DE FONDATION	89 900,00
Total sans PSE	251 760,00
PSE 2 RESTAURATION DES MACONNERIES	
RESTAURATION DES MAÇONNERIES VERTICALES EXTÉRIEURES	62 580,00
Total avec PSE	314 340,00

APD		Montant HT
Phase 3-2 : Restauration des Tours SUD		
INSTALLATIONS DE CHANTIER		35 150,00
ETAIEMENTS,ÉCHAFAUDAGES, AGRÉÉS ET PROTECTIONS		18 150,00
TRAVAUX DE CONSERVATION		67 850,00
TRAVAUX DE REPRISE DES MACONNERIES DE FONDATION		135 110,00
Total sans PSE		256 260,00
PSE 3 RESTAURATION DES MACONNERIES		
RESTAURATION DES MAÇONNERIES VERTICALES EXTÉRIEURES		18 690,00
Total avec PSE		274 950,00

APD		Montant HT
Phase 4-1 : Restauration des LIEUX d'ACCUEIL ET ACCESSIBILITE à la TOUR de POITIERS		
INSTALLATIONS DE CHANTIER		32 210,00
ETAIEMENTS,ÉCHAFAUDAGES, AGRÉÉS ET PROTECTIONS		5 300,00
RESTAURATION DES MAÇONNERIES VERTICALES INTÉRIEURES		79 885,00
TRAVAUX DE REPRISE DES MACONNERIES DE FONDATION		114 210,00
CHEMINEMENT DEPUIS ESPLANADE jusqu'à l'ORANGERIE		26 900,00
STRUCTURE D'ACCES EN FACADE OUEST -TOUR de POITIERS		304 500,00
Total sans PSE		563 005,00
PSE 4		
CHEMINEMENT PAR TALUS INTERIEUR SUD		-176 900,00
Total avec PSE		386 105,00

APD		Montant HT
Phase 4-2 : Restauration lieu d'accueil orangerie		
INSTALLATIONS DE CHANTIER		39 335,00
ETAIEMENTS,ÉCHAFAUDAGES, AGRÉÉS ET PROTECTIONS		22 300,00
TRAVAUX INTERIEURS		130 600,00
TRAVAUX DE COUVERTURE		48 525,00
FLUIDES		10 600,00
		251 360,00

APD	Montant HT
Phase 4-3 : Restauration lieu d'accueil sanitaires	
INSTALLATIONS DE CHANTIER	28 950,00
TRAVAUX INTERIEURS	68 850,00
FLUIDES	53 900,00
	151 700,00

Total phase 4 sans PSE	966 065,00
Total phase 4 avec PSE	789 165,00

TOTAL GENERAL sans PSE	2 704 075,00
-------------------------------	---------------------

TOTAL GENERAL phases 1-2-3-4 avec PSE	2 641 195,00
--	---------------------

TOTAL GENERAL phases 1-2-3 avec PSE	1 852 030,00
--	---------------------

PSE : Prestation Supplémentaire Eventuelle, selon le code des marchés publics